



RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 25 juin 2020, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel 2019*, le *Plan stratégique 2019-2021* et des documents sur les taux de cotisation de 2020 en ligne à l'adresse travailsecuritairenb.ca.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 311,7 millions de dollars en 2019, comparativement à un déficit de 271,5 millions de dollars en 2018. L'excédent est surtout attribuable à un rendement solide des placements, à une augmentation du revenu des cotisations et à des coûts de réclamation inférieurs à ceux qui avaient été prévus. Le rendement des placements s'est chiffré à 14,0 % en 2019, comparativement à -1,3 % en 2018. Le taux de cotisation moyen est passé de 1,70 \$ en 2018 à 2,65 \$ en 2019. Les coûts de réclamation de travailleurs blessés étaient moins élevés en 2019. Cette réduction était surtout attribuable à la diminution du nombre de réclamations pour perte d'audition signalées et du taux d'acceptation moins élevé en raison de lignes directrices plus rigoureuses limitant les pertes d'audition acceptées à celles liées à l'exposition aux niveaux de bruit dangereux au travail. La combinaison d'un rendement solide de placements, de taux de cotisation plus élevés et de coûts de réclamation inférieurs à ceux prévus ont donné lieu à un niveau de capitalisation général de 77,7 millions de dollars ou 105,1 %.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

puisqu'il contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2019 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 85,7 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 12,8 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,5 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

BILAN CONSOLIDÉ

Les principales composantes du bilan consolidé de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le niveau de capitalisation.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES Bilan consolidé (en millions de dollars)	(Chiffres redressés)	
	2019	2018
Portefeuille de placement	1 521,7	1 294,7
Engagements au titre des prestations	1 505,1	1 576,3
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	77,7	(234,1)
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	105,1 %	85,3 %

Placements

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Travail sécuritaire NB se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Travail sécuritaire NB est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2019, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de sa tolérance à l'égard du risque, de la nature de ses engagements et de sa situation financière. Par suite de l'étude, la composition de l'actif cible a été modifiée. Elle est formée de 16 % d'obligations canadiennes, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 10 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 2 % en espèces.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

La composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

PLACEMENTS (en millions de dollars)	2019	2018
Contrats de change à terme	3,3	(15,5)
Revenu fixe	244,3	202,2
Actions	722,9	588,6
Obligations à rendement réel	47,0	42,7
Biens immobiliers	240,4	225,5
Infrastructure	111,5	110,2
Opportuniste mondial	152,3	141,0
Total des placements	1 521,7	1 294,7

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement de Travail sécuritaire NB envers une approche d'investissement méthodique; son avis relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et son avis quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements.

La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers.

Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

Modification de convention comptable

Pendant 2019, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre de la Norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17) le 1^{er} janvier 2023, Travail sécuritaire NB a effectué un examen approfondi de la comptabilisation du passif actuariel pour les employeurs tenus personnellement responsables. Les engagements au titre des prestations pour ces employeurs, antérieurement présentés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, ont été présentés à titre de passif au bilan avec une créance correspondante liée aux employeurs tenus personnellement responsables présentée à titre d'actif. Les versements effectués au titre des réclamations provenant des employeurs tenus personnellement responsables, les versements effectués au titre des réclamations pour ces employeurs et les modifications apportées aux engagements au titre des prestations pour ces employeurs ont été présentés selon un montant brut dans l'état des résultats.

Notre analyse a déterminé que les employeurs tenus personnellement responsables n'étaient pas compris dans le champ d'application d'IFRS 4 et devraient être présentés conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Par conséquent, le passif, le revenu des cotisations et les coûts de réclamation d'exercices antérieurs ont été rajustés pour refléter le nouveau traitement comptable. Ce nouveau traitement comptable n'a pas eu d'incidence sur le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes.

Au 31 décembre 2019, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (en millions de dollars)	(Chiffres redressés)	
	2019	2018
Invalidité à court terme et réadaptation	162,2	160,0
Invalidité à long terme	668,8	691,2
Prestations de survivant	74,3	77,5
Assistance médicale	599,8	647,6
Total du passif au titre des prestations	1 505,1	1 576,3

Solde du fonds

Travail sécuritaire NB s'engage à créer un régime d'indemnisation des travailleurs solide, stable et durable, qui offre des services aux travailleurs et aux employeurs de la province, et qui continuera à le faire pour les années à venir. Un élément clé de la durabilité du régime est la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB. En 2019, Travail sécuritaire NB a examiné sa politique de capitalisation et l'a modifiée afin d'assurer une stabilité des taux de cotisation et de protéger les prestations. Les principaux changements apportés touchaient le niveau de capitalisation cible, qui est passé de 110 % à entre 115 % et 125 %, et la période d'amortissement, qui est passée de huit à dix ans. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2019 s'est chiffré à 105 % (2018 – 85 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES		(chiffres redressés)
État consolidé des résultats (en millions de dollars)	2019	2018
Revenu des cotisations	261,9	164,2
Revenu provenant des frais d'administration	10,6	10,0
Revenu de placements	184,2	(17,6)
Frais engagés au titre des réclamations	86,7	367,7
Frais d'administration	53,7	52,5
Revenu net (perte) attribuable à Travail sécuritaire NB	311,7	(271,5)
Taux de rendement du marché du portefeuille	14,0%	(1,3%)

REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment le revenu des cotisations et le revenu de placements. En 2019, il s'est élevé à 456,7 millions de dollars, soit une augmentation de 192 % par rapport au revenu de 2018, qui se chiffrait à 156,6 millions de dollars.

Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables reflète une portion appropriée des frais d'administration pour la gestion des réclamations.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

Le revenu des cotisations s'est chiffré à 174,2 millions de dollars en 2018, comparativement à 272,5 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 56 %. Le revenu provenant des employeurs cotisés a augmenté de 60 %, surtout en raison de l'augmentation du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,70 \$ en 2018 à 2,65 \$ en 2019. Les salaires assurables étaient 2 % plus élevés que ceux prévus. Le revenu provenant des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables est passé de 10,0 millions de dollars en 2018 à 10,6 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 6 %. La masse salariale des employeurs est passée de 9,69 milliards de dollars en 2018 à 9,96 milliards de dollars en 2019. L'augmentation est imputable à l'augmentation des activités dans les secteurs de la construction, de la fabrication et des services aux entreprises; à la croissance économique provinciale; et à l'augmentation annuelle du salaire assurable maximum, qui est passé de 63 600 \$ à 64 800 \$ en 2019.

REVENU DES COTISATIONS	(Chiffres redressés)	
(en millions de dollars)	2019	2018
Employeurs cotisés	261,9	164,2
Revenu provenant des frais d'administration – employeurs tenus personnellement responsables	10,6	10,0
Total du revenu des cotisations	272,6	174,2
Masse salariale	9,96	9,69
	milliards de dollars	milliards de dollars

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé d'une perte de 17,6 millions de dollars en 2018 à un gain de 184,2 millions de dollars en 2019. L'augmentation est attribuable à des gains non matérialisés sur les placements découlant d'un rendement positif dans la plupart des marchés de capitaux en 2019.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2019, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à 11,8 %. Pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2019, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 5,7 %.

REVENU DE PLACEMENTS	2019	2018
(en millions de dollars)		
Intérêts et dividendes	36,2	34,0
Gains nets matérialisés sur placements	31,0	37,2
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	123,6	(82,4)
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(6,6)	(6,4)
Total du revenu de placements	184,2	(17,6)

DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2019, les dépenses sont passées de 423,7 millions de dollars à 143,9 millions de dollars, soit une diminution de 66 %.

DÉPENSES	2019	2018
(en millions de dollars)		
Frais engagés au titre des réclamations		
Paiements au titre des prestations	157,9	167,2
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations	(71,2)	200,5
Frais d'administration	53,7	52,5
Obligations prévues par la loi	3,5	3,5
Total des dépenses	143,9	423,7

Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. En 2019, ces coûts se chiffraient à 86,7 millions de dollars, soit une diminution de 76 % par rapport à 367,7 millions de dollars en 2018. Cette diminution était surtout attribuable au renforcement des processus pour accepter les réclamations pour perte d'audition survenue du fait et au cours de l'emploi. Par conséquent, les versements au titre des prestations ont diminué de 9,4 millions de dollars en 2019. Cette réduction était surtout attribuable à la diminution des versements pour de nouveaux accidents.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2019 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS (en millions de dollars)	(Chiffres redressés)	
	2019	2018
Invalidité à court terme et réadaptation	43,9	75,1
Invalidité à long terme	29,5	100,1
Prestations de survivant	4,4	6,2
Assistance médicale	8,9	186,3
Total des frais engagés au titre des réclamations	86,7	367,7

Frais d'administration

Les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 52,5 millions de dollars en 2018 à 53,7 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 1,2 million de dollars (2,4 %).

Obligations prévues par la loi

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,3 million de dollars en 2019 (1,2 million de dollars en 2018) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 1,5 million de dollars en 2019 (1,6 million de dollars en 2018).

En 2019, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 710 milliers de dollars (2018 – 688 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

Les augmentations au niveau du nombre de blessures peuvent être minimisées grâce à certains facteurs, notamment :

- de bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs;
- une culture de travail de leadership en sécurité;
- les efforts de Travail sécuritaire NB en vue d'assurer que les bons employeurs / bonnes industries reçoivent les bons services, au bon moment.

Certains facteurs peuvent avoir une influence positive sur la durée des réclamations, soit :

- l'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention précoce, au programme pour demeurer au travail et au retour au travail en toute sécurité;
- la présentation rapide de rapports liés aux réclamations;
- l'évaluation précoce des capacités fonctionnelles et l'établissement d'un plan de réadaptation détaillé;
- la mise en œuvre d'un plan de retour graduel au travail ou de retour à un travail modifié parrainé par l'employeur.

La durée ou la gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,7 % et 2,5 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,6 %.

Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi, à l'exception des placements à revenu fixe, dont le rendement devrait être inférieur à leur moyenne historique récente.

En 2019, les marchés ont connu des rendements solides, avec la plupart des catégories d'actif ayant réalisé des rendements positifs importants. Certaines banques centrales ont réduit les taux d'intérêt en 2019 à la suite de préoccupations relatives à la croissance globale compte tenu de la faible inflation. La Réserve fédérale américaine a réduit les taux à trois reprises, tandis que la Banque du Canada et la Banque d'Angleterre ont maintenu les taux en 2019. La totalité des actions, des obligations et des biens immobiliers ont produit des rendements très solides pour l'exercice, en dollars canadiens. L'infrastructure et le mandat opportuniste ont connu des rendements positifs.

Toutes les catégories d'actif en actions du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB ont connu un bon rendement en 2019. Les actions américaines (indice S&P 500) ont connu le meilleur rendement, soit une augmentation de 24,8 % en dollars canadiens. Les actions canadiennes (indice S&P TSX) ont affiché un rendement de 22,9 % pour l'exercice. Le rendement des actions internationales (indice MSCI EAFE) et des actions des marchés naissants (indice MSCI EM) ont réalisé des rendements de 15,9 % et de 12,9 % respectivement, tous deux en dollars canadiens.

Les obligations canadiennes, représentées par l'indice des obligations de l'univers FTSE TMX, ont enregistré une augmentation de 6,9 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice global des obligations à long terme FTSE TMX, ont réalisé un gain de 12,7 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX, ont connu un gain de 8,0 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une année raisonnable en général, avec le REALpac/IPD Canada All Property Index produisant un rendement de 6,4 %.

La totalité du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 14,0 % en 2019. L'inflation pour la même période était en moyenne 2,2 %, ce qui a donné un rendement réel de 11,8 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 8,0 % à l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement des placements de Travail sécuritaire NB pour les 25 exercices se terminant le 31 décembre 2019 a atteint en moyenne 7,5 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,9 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 6,7 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 1,9 % à l'objectif prévu du rendement réel.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés. Selon la valeur marchande du portefeuille de placement au 31 décembre 2019, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 3,75 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 15,2 millions de dollars.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

RISQUES

Travail sécuritaire NB joue un rôle important dans l'économie de la province. Son *Plan stratégique 2019-2021* est fondé sur des piliers qui forment la base de son travail pour aller de l'avant afin d'assurer la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs pour les années à venir. Le plan démontre comment nous offrirons une valeur au public en établissant une culture de « sécurité avant tout », en assurant un rétablissement efficace, en protégeant la durabilité du régime et en créant un lieu de travail engagé à offrir des services de qualité supérieure. Il existe de nombreuses possibilités de croissance et d'innovation pour chacun de ces piliers. Nous sommes engagés à entreprendre la transformation de Travail sécuritaire NB, et à nous adapter et à réagir rapidement lorsque des facteurs externes l'exigent.

REGARD VERS L'AVENIR

Perspectives d'avenir

L'approche méthodique de Travail sécuritaire NB relativement à la gestion de ses affaires continue d'être cruciale compte tenu des incertitudes économiques actuelles.

L'Organisation mondiale de la Santé a officiellement déclaré une pandémie de la COVID-19 (la maladie causée par le nouveau coronavirus) le 11 mars 2020. La direction surveille de près l'évolution de la pandémie, y compris l'effet qu'elle pourrait avoir sur Travail sécuritaire NB, ses intervenants et l'économie. L'ampleur de l'effet de la COVID-19 sur le rendement financier et opérationnel de Travail sécuritaire NB dépendra de la suite des événements, y compris la durée de la pandémie, sa progression et les restrictions imposées.

Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un plan de lutte contre la pandémie et les employés ont commencé à travailler à partir de la maison afin d'assurer la continuité des services aux travailleurs blessés et aux employeurs. En cette période sans précédent et remplie d'incertitude, il est engagé à continuer à déployer des efforts en vue de transformer l'organisme. Pour transformer l'organisme, il faut hausser la barre pour devenir encore meilleur. Il faut s'adapter au changement, offrir des services qui satisfont aux besoins des clients et tirer parti de nouvelles technologies afin d'atteindre nos objectifs de réussite. Nous devons tous travailler ensemble afin d'établir une culture de travail qui prépare Travail sécuritaire NB pour l'avenir. Dans le cadre du programme de transformation, nous lancerons trois programmes au début de 2020, lesquels seront appuyés par les piliers stratégiques suivants :

- Expérience de l'entreprise
- Expérience du client
- Expérience de l'employé

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2019 (SUITE)

Ces trois programmes et les éléments livrables connexes permettront d'améliorer les résultats de l'ensemble de l'organisme et de mieux satisfaire aux attentes de nos intervenants.

Plusieurs mesures législatives importantes ont été mises en œuvre en 2019. En allant de l'avant, nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre des mesures législatives et tirerons parti des nouveaux éléments afin d'améliorer les résultats par rapport au retour au travail en travaillant avec les employeurs, la communauté médicale et les travailleurs ainsi qu'en favorisant une meilleure culture de santé et de sécurité au Nouveau-Brunswick.

Gestion financière

Les marchés de capitaux demeurent incertains et il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

Sommaire

Pour réaliser la transformation ambitieuse qui est en cours, nous savons que nous devons travailler encore plus étroitement avec nos intervenants et chercher activement de nouveaux partenariats, tout en trouvant des façons créatives et novatrices de mieux faire notre travail.

Nous vous encourageons à participer aux consultations tout au long de la transformation afin d'établir des lieux de travail plus sains et sécuritaires, ainsi qu'un régime d'indemnisation des travailleurs plus durable et accessible.

Travail sécuritaire NB continuera à se faire constamment le champion des travailleurs et des employeurs, et à travailler avec des partenaires pour continuellement trouver des façons de minimiser l'effet des blessures et des maladies liées au travail, tout en contribuant à la prospérité de la province.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



Douglas Jones
Président et chef de la direction
Travail sécuritaire NB



Perry Cheeks, CPA, CMA
Principal agent financier
Travail sécuritaire NB

ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2019 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugions appropriées. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. Les hypothèses actuarielles choisies dans le calcul des engagements sont adéquates et appropriées aux fins de l'évaluation.
3. Les méthodes sont appropriées aux fins de l'évaluation et sont conformes à la pratique actuarielle reconnue chez les organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 1 489 362 000 \$ pour les employeurs cotisés. Ce chiffre comprend des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. En plus du passif pour les employeurs cotisés, Travail sécuritaire NB investit un montant de 15 778 000 \$ dans la caisse des accidents pour les rentes actualisées destinées aux employés blessés des employeurs tenus personnellement responsables.
6. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel du Bureau du principal agent financier de Travail sécuritaire NB.
7. Le montant du passif actuariel constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
8. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
9. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.



Thane MacKay, F.I.C.A.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.

Le présent rapport a été examiné par un pair, soit Mark Simpson, F.I.C.A.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des variations du solde du fonds et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de Travail sécuritaire NB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Travail sécuritaire NB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Travail sécuritaire NB.

Responsabilité des vérificateurs à l'égard des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Travail sécuritaire NB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Travail sécuritaire NB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP
Comptables professionnels agréés

Saint John (Canada)
Le 25 juin 2020

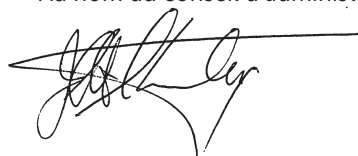
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2018 (en milliers) (Note 22)	(Chiffres redressés) 1 ^{er} janvier 2018 (en milliers) (Note 22)
ACTIF			
Espèces et équivalents d'espèces (note 5)	78 234 \$	65 916 \$	72 634 \$
Créances et autres (note 6)	19 086	17 978	15 007
Placements (notes 7 and 8)	1 521 714	1,294 663	1 356 440
Immobilisations (note 9)	10 667	10 076	11 046
	<u>1 629 701 \$</u>	<u>1 388 633 \$</u>	<u>1 455 127 \$</u>
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION			
Comptes fournisseurs et frais courus (note 10)	19 432 \$	16 168 \$	16 372 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 11)	1 505 140	1 576 330	1 375 843
Total des engagements	1 524 572	1 592 498	1 392 215
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	77 657	(234 070)	37 465
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	27 472	30 205	25 447
	<u>105 129</u>	<u>(203 865)</u>	<u>62 912</u>
	<u>1 629 701 \$</u>	<u>1 388 633 \$</u>	<u>1 455 127 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



James E. A. Stanley
Comité de vérification, conseil
d'administration



Tina Soucy
Comité de vérification, conseil
d'administration



Mel Norton
Président du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2018 (en milliers) (Note 22)
REVENUS		
Revenu des cotisations (note 12)	272 559 \$	174 234 \$
Revenu de placements (note 7)	184 160	(17 638)
	<u>456 719</u>	<u>156 596</u>
DÉPENSES		
Frais engagés au titre des réclamations (note 11)		
Paiements au titre des prestations	157 900	167 265
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations	(71 190)	200 487
Total des frais engagés au titre des réclamations	<u>86 710</u>	<u>367 752</u>
Administration (note 14)	53 687	52 450
Obligations prévues par la loi (note 15)	3 453	3 461
	<u>57 140</u>	<u>55 911</u>
Total des dépenses	<u>143 850</u>	<u>423 663</u>
Revenu (perte) net pour l'exercice	<u>312 869 \$</u>	<u>(267 067) \$</u>
Revenu (perte) net pour l'exercice attribuable à :		
Travail sécuritaire NB	311 727	(271 535)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	1 142	4 468
	<u>312 869 \$</u>	<u>(267 067) \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU NIVEAU DE CAPITALISATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Travail sécuritaire NB (en milliers)	Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)	2019 Total (en milliers)	2018 Total (en milliers)
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	(234 070) \$	30 205 \$	(203 865) \$	62 912 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	–	1 766	1 766	515
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	(5 641)	(5 641)	(225)
Revenu (perte) net pour l'exercice	311 727	1 142	312 869	(267 067)
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	77 657 \$	27 472 \$	105 129 \$	(203 865) \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(Chiffres redressés)

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers) (Note 22)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	271 420 \$	170 382 \$
Intérêts et dividendes	37 446	35 479
	<u>308 866</u>	<u>205 861</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 11)	157 900	167 265
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	59 374	59 549
	<u>217 274</u>	<u>226 814</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées à l'exploitation	91 592	(20 953)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	147 367	204 248
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	2 022	515
	<u>149 389</u>	<u>204 763</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	220 483	188 415
Acquisition d'immobilisations	1 413	1 888
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	5 852	225
	<u>227 748</u>	<u>190 528</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	<u>(78 359)</u>	<u>14 235</u>
Rentrées et sorties de fonds liées au financement		
Remboursement des obligations locatives	915	-
Sorties nettes de fonds liées au financement	<u>(915)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) des espèces pendant l'exercice	12 318	(6 718)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<u>65 916</u>	<u>72 634</u>
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	<u>78 234 \$</u>	<u>65 916 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

1. AUTORITÉ ET NATURE DES OPÉRATIONS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 25 juin 2020.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2019, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2019 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 85,66 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 12,84 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,50 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

c) Rajustements actuels et futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme. Voici des modifications importantes aux normes comptables qui pourraient avoir un effet sur Travail sécuritaire NB à l'avenir :

IFRS 9 Instruments financiers – La norme présente de nouvelles exigences pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de pertes de crédit pour la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation de tous les instruments financiers. Travail sécuritaire NB a invoqué l'option d'exemption temporaire de la mise en œuvre de IFRS 9 et la norme sera mise en œuvre en même temps que IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Il remplit les conditions de l'exemption temporaire en raison d'activités d'exploitation qui comprennent surtout des activités d'assurance et des passifs d'assurance qui sont supérieurs à 90 % de son total du passif.

IFRS 16 Contrats de location – Travail sécuritaire NB a adopté IFRS 16 *Contrats de location* à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme exige que tous les contrats de location, sauf les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme, soient comptabilisés à titre d'actif et de passif au bilan. Selon la norme, un preneur est tenu de comptabiliser un droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser le bien sous-jacent, et une obligation locative, représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers. Travail sécuritaire NB a déterminé que la norme s'appliquait à ses contrats de location de locaux à bureaux et a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. Cette mesure n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de Travail sécuritaire NB.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Cette norme remplacera IFRS 4 et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle aura une incidence importante sur la présentation de l'information financière de Travail sécuritaire NB en raison de la mise en œuvre de nouvelles approches pour l'évaluation et la comptabilisation des revenus et des passifs d'assurance. L'incidence de IFRS 17 sur les états financiers de Travail sécuritaire NB est évaluée à l'interne et en collaboration avec des vérificateurs, des actuaires et d'autres commissions des accidents du travail du Canada. Son incidence totale ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

d) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

e) Jugements critiques

La direction intègre les jugements critiques à l'élaboration et à l'application de méthodes comptables pour la comptabilisation et l'évaluation. Ces jugements ont une incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation initiales et subséquentes de transactions et soldes figurant dans les états financiers consolidés. La direction a fondé ses jugements et hypothèses sur les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés.

f) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

g) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

h) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

i) **Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif**

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

j) **Devises**

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

k) **Engagements au titre des prestations**

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain du fait de sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires.

Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure.

Dans la mesure du possible, et quand il est jugé plus approprié, une évaluation sur une base de réclamation individuelle est utilisée. Des techniques plus générales sont utilisées pour estimer les paiements futurs. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

l) Contrats de location

Pour tout nouveau contrat conclu le ou avant le 1^{er} janvier 2019, Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme suit : « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien pour un certain temps moyennant une contrepartie ». Une fois que Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location, il comptabilise un droit d'utilisation et une obligation locative. Depuis le début de la période de location, le droit d'utilisation est évalué au coût et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. Le droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à la fin de la durée du bail ou la fin de la vie utile du droit d'utilisation, selon ce qui survient en premier. L'obligation locative est réduite sur la durée du bail en raison des paiements effectués, y compris les intérêts. Les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont les biens sont de faible valeur ne sont pas admissibles à ce traitement comptable.

m) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Droits d'utilisation	Période qui reste du contrat de location
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque bilan et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

Au 31 décembre 2019, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

n) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2020 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

o) Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Un total de 7,3 millions de dollars (2018 – 6,8 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

p) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2019, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

q) Politique de capitalisation

En 2019, la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB a été mise à jour pour préciser un nouvel objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) entre 115 % et 125 % (par rapport à 110 % auparavant). Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2019 se chiffre à 105,1 % (2018 – 85,3 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers consolidés et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2019			2018		
	Prestations indexées à l'IPC	Paielements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paielements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paielements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paielements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation						
– premier exercice	2,12 %	5,25 %	3,25 %	1,88 %	5,25 %	3,25 %
– exercices subséquents	2,25 %	5,25 %	3,25 %	2,25 %	5,25 %	3,25 %
Taux de rendement net						
– premier exercice	3,88 %	0,79 %	2,75 %	4,13 %	0,79 %	2,75 %
– exercices subséquents	3,75 %	0,79 %	2,75 %	3,75 %	0,79 %	2,75 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Maladies professionnelles	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente, le taux annuel d'inflation était de 2,25 %.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 3,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a démontré qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations. Le prochain examen est prévu pour 2020.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, effectuée en 2015, a démontré qu'une provision de 6,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 6,0 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux d'inflation général à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2019		2018	
	(en milliers)		(en milliers)	
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux de rendement brut	(104 636) \$	126 486 \$	(104 581) \$	125 936 \$
Taux général d'inflation à long terme	108 101	(88 458)	107 295	(88 219)
Taux d'inflation médicale	62 794	(48 712)	62 875	(49 019)

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'expérience de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (SUITE)

b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 8 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

5. ESPÈCES ET ÉQUIVALENTS D'ESPÈCES

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 12,5 millions de dollars réservés en vue d'initiatives de transformation des activités.

6. CRÉANCES

	2019 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2018 (en milliers) (Note 22)
Cotisations facturées	2 619 \$	1 919 \$
Cotisations non facturées	10 164	6 275
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	4 180	7 098
Autres	2 123	2 686
	<u>19 086 \$</u>	<u>17 978 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2019 (en milliers) <u>Juste valeur</u>	2018 (en milliers) <u>Juste valeur</u>
<i>i) Portefeuille de placement</i>		
Contrats de change à terme	3 298 \$	(15 531) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	244 290	202 213
Actions		
Canadiennes	236 123	187 022
Américaines	209 093	168 953
Non nord-américaines	277 676	232 626
Total des actions	<u>722 892</u>	<u>588 601</u>
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	47 035	42 733
Biens immobiliers	240 360	225 475
Infrastructure	111 483	110 145
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	<u>398 878</u>	<u>378 353</u>
Rendement absolu		
Opportuniste mondial ¹	152 356	141 027
	<u>1 521 714 \$</u>	<u>1 294 663 \$</u>

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2019, la composition du fonds était la suivante : actions nord-américaines, 1% (2018 – 0,0 %); actions non nord-américaines, 49,0 % (2018 – 36,7 %); instruments à revenu fixe, 22,0 % (2018 – 23,1 %); stratégies de rendement absolu, 26,0 % (2018 – 32,2 %); et espèces, 2,0 % (2018 – 8,1 %).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS (SUITE)

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS (SUITE)

Portefeuille de placement	2019 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	3 298 \$	– \$	3 298 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	244 290	–	–	244 290
Actions				
Canadiennes	236 123	–	–	236 123
Américaines	209 093	–	–	209 093
Non nord-américaines	277 676	–	–	277 676
Total des actions	722 892	–	–	722 892
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	47 035	–	–	47 035
Biens immobiliers	161 896	–	78 464	240 360
Infrastructure	–	–	111 483	111 483
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	208 931	–	189 947	398 878
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	152 356	–	–	152 356
	1 328 469 \$	3 298 \$	189 947 \$	1 521 714 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS (SUITE)

Portefeuille de placement	2018 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	(15 531) \$	– \$	(15 531) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	202 213	–	–	202 213
Actions				
Canadiennes	187 022	–	–	187 022
Américaines	168 953	–	–	168 953
Non nord-américaines	232 626	–	–	232 626
Total des actions	588 601	–	–	588 601
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	42 733	–	–	42 733
Biens immobiliers	146 875	–	78 600	225 475
Infrastructure	–	–	110 145	110 145
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	189 608	–	188 745	378 353
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	141 027	–	–	141 027
	1 121 449 \$	(15 531) \$	188 745 \$	1 294 663 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS (SUITE)

iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	188 745 \$	154 107 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	11 846	2 998
Vente de placements de niveau 3	(37 186)	(1 352)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	2 824	3 237
Dépenses	-	-
Gains matérialisés	1 716	6 460
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	22 002	23 295
Solde, fin de l'exercice	<u>189 947 \$</u>	<u>188 745 \$</u>

Les cinq placements suivants sont classés comme un niveau 3 :

(1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 55,9 millions de dollars (2018 – 57,4 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2019. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 55,6 millions de dollars (2018 – 51,2 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

(3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 65,4 millions de dollars (2018 – 75,4 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2019. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014.

(4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 13,0 millions de dollars (2018 – -1,4 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2019. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018.

(5) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 0 dollars (2018 – 0 dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2019. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 10 mai 2019. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS (SUITE)

iv) Revenu de placements

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Intérêts et dividendes	36 159 \$	33 967 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	2 665	(5 630)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	28 337	42 825
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(18 686)	(21 455)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	142 314	(60 972)
	190 789	(11 265)
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(6 629)	(6 373)
	184 160 \$	(17 638) \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 s'est chiffré à 14,01 % (-1,32 % en 2018).

v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB est détenue sous forme de fonds en gestion commune. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Obligations ordinaires	244 247 \$	202 213 \$
Obligations à rendement réel	47 035	42 733
Actions non nord-américaines	59 178	52 450
Biens immobiliers	240 360	222 475
Infrastructure	111 483	110 145
Opportuniste mondial	152 356	141 027

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

7. PLACEMENTS (SUITE)

vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 2). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 85,66 % au 31 décembre 2019 (2018 – 84,05 %). En 2019, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 2,1 millions de dollars (2018 – 4,9 millions de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 17,1 millions de dollars (2018 – 16,8 millions de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2019 se chiffrent à 122,4 millions de dollars (2018 – 84,8 millions de dollars).

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

i) Risque de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) entre 110 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2019 (en milliers)		2018 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(9,5 %)	(19,0 %)	(10,7 %)	(21,4 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(23 698) \$	(47 692) \$	(21 947) \$	(44 266) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(9,8 %)	(19,5 %)	(10,7 %)	(21,5 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(21 266) \$	(42 549) \$	(19 194) \$	(38 422) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(11,0 %)	(22,0 %)	(12,1 %)	(24,2 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(27 730) \$	(55 353) \$	(21 960) \$	(43 644) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(12,7 %)	(25,4 %)	(13,9 %)	(27,7 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(12 884) \$	(25 720) \$	(12 361) \$	(24 730) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2019, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 357,9 millions de dollars (2018 – 304,3 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 146,8 millions de dollars (2018 – 124,4 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 67,8 millions de dollars (2018 – 53,4 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 52,2 millions de dollars (2018 – 52,2 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2019 viennent à échéance au cours des 37 premiers jours de 2020.

Au 31 décembre 2019, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 467,0 millions de dollars (2018 – 370,2 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un actif de 3,3 millions de dollars (2018 – passif de 15,5 millions de dollars). Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(1 588)\$	(5 521)\$
CAD / EURO	(7 778)	(5 455)
CAD / YEN	(8 042)	(6 300)
CAD / LIVRE STERLING	(5 572)	(6 145)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que Travail sécuritaire NB détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. Travail sécuritaire NB ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2019		2018	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	130 585 \$	44,83	115 520 \$	47,16
AA	99 174	34,05	82 267	33,59
A	61 486	21,11	47 159	19,25
BBB	37	0,01	-	-
Total	291 282 \$	100,00	244 946 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt qui suit présente les périodes qui restent jusqu'à l'échéance des portefeuilles d'obligations ordinaires et à rendement réel.

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, dont tous sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance (en milliers)				Total 2018
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2019	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(101) \$	5 045 \$	42 091 \$	47 035 \$	42 733 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(1 879)	68 690	177 436	244 247	202 213
	<u>(1 980) \$</u>	<u>73 735 \$</u>	<u>219 527 \$</u>	<u>291 282 \$</u>	<u>244 946 \$</u>

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,44 % (2018 – 0,79 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,26 % (2018 – 2,72 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 21,8 millions de dollars (2018 – 17,0 millions de dollars), soit environ 8,93 % de leur juste valeur (2018 – 8,41 %).

Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 6,8 millions de dollars (2018 – 6,2 millions de dollars), soit environ 14,63 % de leur juste valeur (2018 – 14,57 %).

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2019.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

9. IMMOBILISATIONS

	Terrains et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	2019 Total (en milliers)	2018 Total (en milliers)
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier	8 974 \$	18 447 \$	7 347 \$	559 \$	35 327 \$	33 582 \$
Comptabilisation initiale – droit d'utilisation	1 986	–	–	–	1 986	–
Ajouts	578	1 262	147	38	2 025	1 888
Sorties	–	(470)	–	(28)	(498)	(143)
Solde au 31 décembre	11 538 \$	19 239 \$	7 494 \$	569 \$	38 840 \$	35 327 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier	(2 749)\$	(15 935)\$	(6 291)\$	(276)\$	(25 251)\$	(22 536)\$
Amortissement	(1 244)	(1 708)	(412)	(46)	(3 410)	(2 858)
Sorties	–	470	–	18	488	143
Solde au 31 décembre	(3 993)\$	(17 173)\$	(6 703)\$	(304)\$	(28 173)\$	(25 251)\$
Valeurs comptables						
Au 1 ^{er} janvier	6 225 \$	2 512 \$	1 056 \$	283 \$	10 076 \$	11 046 \$
Comptabilisation initiale – droit d'utilisation	1 986	–	–	–	1 986	–
Solde redressé, 1 ^{er} janvier	8 211	–	–	–	12 062	–
Au 31 décembre	7 545 \$	2 066 \$	791 \$	265 \$	10 667 \$	10 076 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

9. IMMOBILISATIONS (SUITE)

L'élément « Terrains et bâtiments » comprend les montants suivants lorsque Travail sécuritaire NB est un preneur :

Actifs visés par des contrats de location-financement

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Frais – contrats de location capitalisés	2 416 \$	– \$
Amortissement cumulé	(879)	–
Valeur comptable nette	<u>1 537 \$</u>	<u>– \$</u>

Le total des ajouts aux bâtiments en vertu de contrats de location-financement en 2019 se sont chiffrés à 430 milliers de dollars.

10. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	16 333 \$	13 254 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3 099	2 914
	<u>19 432 \$</u>	<u>16 168 \$</u>

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent les obligations locatives liées à la location de locaux à bureaux.

Obligations locatives

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Courantes	847 \$	– \$
Non courantes	713	–
	<u>1 560 \$</u>	<u>– \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique

(Chiffres redressés)

					2019	2018
					(en milliers)	(en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
						(Note 22)
Solde, début de l'exercice	160 015 \$	691 223 \$	77 491 \$	647 601 \$	1 576 330 \$	1 375 843 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	46 455	48 979	1 079	48 266	144 779	173 917
Accidents des exercices antérieurs	(2 572)	(19 434)	3 277	(39 340)	(58 069)	193 835
	43 883	29 545	4 356	8 926	86 710	367 752
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	10 503	410	222	11 535	22 670	29 986
Accidents des exercices antérieurs	31 162	51 524	7 341	45 203	135 230	137 279
	41 665	51 934	7 563	56 738	157 900	167 265
Solde, fin de l'exercice	162 233 \$	668 834 \$	74 284 \$	599 789 \$	1 505 140 \$	1 576 330 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

(Chiffres redressés)

	2019			2018		
	(en milliers)			(en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	10 503 \$	35 952 \$	46 455 \$	12 078 \$	43 054 \$	55 132 \$
Invalidité à long terme	410	48 569	48 979	2 262	56 670	58 932
Prestations de survivant	222	857	1 079	281	3 487	3 768
Assistance médicale	11 535	36 731	48 266	15 365	40 720	56 085
	22 670 \$	122 109 \$	144 779 \$	29 986 \$	143 931 \$	173 917 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

<i>iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations</i>	2019	(Chiffres redressés)
	(en milliers)	2018 (en milliers) (Note 22)
Solde, début de l'exercice	1 576 330 \$	1 375 843 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Intérêt sur le passif	97 700	72 960
Paiements et autres transactions	(140 646)	(145 108)
	(42 946)	(72 148)
Solde, avant les rajustements	1 533 384	1 303 695
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Coûts réels plus (moins) que prévus	(74 162)	37 358
Paiements réels plus (moins) que prévus	(21 658)	654
Différence entre l'inflation réelle et prévue	(257)	(763)
Autres pertes (gains) actuariels	(75)	(383)
	(96 152)	36 866
Éléments inhabituels		
Variation des hypothèses d'évaluation	(3 788)	–
Variation des méthodes d'évaluation	(21 882)	–
Variation découlant de la provision pour les maladies professionnelles	(28 532)	91 838
	(54 202)	91 838
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	122 110	143 931
Solde, fin de l'exercice	1 505 140 \$	1 576 330 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

iv) Accidents des exercices antérieurs

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	2019 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2018 (en milliers)
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(257)\$	(763)\$
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	(15 201)	12 823
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	361	(681)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	(7 411)	15 628
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	(22 043)	2 418
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts*	(51 602)	7 442
Variations attribuables aux éléments inhabituels	(54 202)	91 838

*L'évolution favorable est surtout attribuable à une diminution de la provision pour maladies professionnelles relativement à la perte d'audition due au bruit.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

v) *Tableau d'évolution des réclamations*

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans le bilan.

Année d'accident	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	2019	Total (en milliers)	
	2010 (en milliers)	2011 (en milliers)	2012 (en milliers)	2013 (en milliers)	2014 (en milliers)	2015 (en milliers)	2016 (en milliers)	2017 (en milliers)	2018 (en milliers)			
Estimation du coût final des réclamations :												
À la fin de l'année												
d'accident	165 921 \$	149 697 \$	138 594 \$	166 755 \$	188 485 \$	165 013 \$	243 511 \$	260 987 \$	345 596 \$	273 933 \$		
Une année plus tard	146 210	130 102	167 329	178 132	168 355	211 451	274 009	298 527	317 341			
Deux années plus tard	128 661	155 234	178 873	155 577	206 714	224 933	286 902	284 185				
Trois années plus tard	156 417	162 370	159 033	176 043	210 662	233 431	287 958					
Quatre années plus tard	164 763	142 774	176 105	177 613	220 289	231 161						
Cinq années plus tard	145 988	152 864	175 455	182 469	215 913							
Six années plus tard	176 963	152 839	181 468	179 583								
Sept années plus tard	166 335	157 889	176 477									
Huit années plus tard	179 091	155 127										
Neuf années plus tard	177 098											
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations												
des réclamations	177 098	155 127	176 477	179 583	215 913	231 161	287 958	284 185	317 341	273 933	2 298 776	
Paiements cumulatifs	(71 528)	(66 814)	(74 550)	(67 689)	(77 111)	(75 651)	(84 684)	(72 257)	(62 703)	(24 294)	(677 281)	
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées												
2009 et années antérieures	105 570	88 313	101 927	111 894	138 802	155 510	203 274	211 928	254 638	249 639	1 621 495	
											1 080 809	
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées												
											2 702 304	
Actualisation												
Rente – frais courus												(1 497 656)
												97 052
Maladies professionnelles												
											146 243	
Autres passifs éventuels*												
											57 197	
Total des réclamations en attente d'une décision												
											1 505 140 \$	

*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

12. COTISATIONS

	2019 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2018 (en milliers) (Note 22)
Revenu des cotisations	261 911 \$	163 980 \$
Intérêts et amendes	980	742
Créances irrécouvrables	(940)	(501)
	<u>261 951</u>	<u>164 221</u>
Revenu provenant des frais d'administration		
Employeurs tenus personnellement responsables (note 13)	<u>10 608</u>	<u>10 013</u>
	<u>272 559 \$</u>	<u>174 234 \$</u>

13. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) assument les coûts directs de leurs propres réclamations. Travail sécuritaire NB administre ces réclamations et impute à ces employeurs une juste part des frais d'administration, laquelle est comprise dans les revenus figurant dans les résultats d'exploitation consolidés.

Les engagements au titre des prestations liés aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas compris dans le compte des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB. Puisque ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés au cours des années futures, ils n'ont aucune incidence sur le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Pendant l'exercice, les revenus liés aux frais d'administration et les remboursements des coûts de réclamation suivants ont été perçus :

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Revenu provenant des frais d'administration	<u>10 608 \$</u>	<u>10 013 \$</u>
Remboursement des frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme	25 002	26 618
Invalidité à long terme	11 209	10 484
Prestations de survivant	1 016	901
Assistance médicale	<u>18 988</u>	<u>18 733</u>
	<u>56 215 \$</u>	<u>56 736 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

14. ADMINISTRATION

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Salaires et charges sociales	38 040 \$	37 303 \$
Amortissement	3 375	2 825
Frais professionnels	6 214	5 302
Ressources matérielles et communications	2 002	2 127
Exploitation des immeubles	2 711	3 584
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 111	994
Éducation et formation	677	411
Investissement dans la santé et la sécurité	8	84
Autres frais	1 041	1 258
	55 179	53 888
Répartition aux frais d'assistance médicale	(1 492)	(1 438)
	53 687 \$	52 450 \$

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise de son centre de rééducation. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

15. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs des travailleurs et des employeurs, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

15. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI (SUITE)

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Défenseurs des travailleurs	935 \$	888 \$
Défenseurs des employeurs	342	294
Tribunal d'appel des accidents au travail	1 466	1 592
	<u>2 743</u>	<u>2 774</u>
New Brunswick Construction Safety Association	300	300
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	190	190
Autres	220	197
	<u>710</u>	<u>687</u>
	<u>3 453 \$</u>	<u>3 461 \$</u>

16. ENGAGEMENTS

Engagements liés aux contrats de location-financement

Travail sécuritaire NB a des contrats de location-financement pour divers locaux à bureaux comportant des baux de cinq ans et n'ayant aucune condition d'options de renouvellement ou d'achat. Les paiements de loyers minimums futurs en vertu des contrats de location-financement, ainsi que la valeur actualisée des paiements minimums nets, sont les suivants :

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Dans moins d'un exercice	847 \$	– \$
Dans plus d'un exercice, mais moins de cinq	713	–
Dans plus de cinq exercices	–	–
	<u>1 560 \$</u>	<u>– \$</u>

Engagements liés aux placements

Les engagements liés aux placements sont décrits à la note 7 vii).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Entités publiques

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Comité de direction		
Salaires et autres charges sociales à court terme*	1 725 \$	1 257 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	189	135
	<u>1 914 \$</u>	<u>1 392 \$</u>
	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
Conseil d'administration		
Salaires et indemnités journalières	<u>132 \$</u>	<u>173 \$</u>

*Un nouveau poste a été ajouté en 2019; deux nouveaux postes ont été ajoutés pendant la deuxième moitié de 2018.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

18. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- service après le 1^{er} janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facile à déterminer pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 4,0 millions de dollars (2018 – 4,1 millions de dollars).

19. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

20. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

L'Organisation mondiale de la Santé a officiellement déclaré une pandémie de la COVID-19 (la maladie causée par le nouveau coronavirus) le 11 mars 2020. La direction surveille de près l'évolution de la pandémie, y compris l'effet qu'elle pourrait avoir sur Travail sécuritaire NB, ses intervenants et l'économie. L'ampleur de l'effet de la COVID-19 sur le rendement financier et opérationnel de Travail sécuritaire NB dépendra de la suite des événements, y compris la durée de la pandémie, sa progression et les restrictions imposées. La direction ne peut pas déterminer les répercussions financières de ces événements.

Travail sécuritaire NB a pris les mesures suivantes afin d'assurer la sécurité de ses employés, du grand public et de ses clients :

- Un plan de lutte contre la pandémie a été établi et les conseils d'organismes de santé publique sont suivis.
- Les employés ont commencé à travailler à partir de la maison afin d'assurer la continuité des services aux travailleurs blessés et aux employeurs.
- Travail sécuritaire NB a offert aux employeurs qui versent leur cotisation chaque mois l'option de reporter le paiement de leur cotisation pendant trois mois, et il n'imposera pas d'intérêts ni d'amende à aucun employeur relativement au paiement de la cotisation liée aux masses salariales pour les mois de février, de mars et d'avril.
- Travail sécuritaire NB a un processus de gestion de la trésorerie méthodique qui assure une liquidité suffisante pour satisfaire aux obligations envers les travailleurs blessés pendant la période de paiements de cotisation reportés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

20. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE (SUITE)

Placements : variation de la juste valeur marchande des placements après la fin de l'exercice

Les marchés des placements ont connu une volatilité importante liée à l'écllosion de la COVID-19. Après la fin de l'exercice, le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu une diminution de la juste valeur des placements et au 30 avril 2020, la juste valeur estimative des placements se chiffrait à 1,4 milliard de dollars. La durée et l'ampleur de l'incidence économique de l'écllosion de la COVID-19 et les effets qui en résultent sur le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB ne sont pas connus à l'heure actuelle. Ces changements subséquents au niveau de la juste valeur des placements ne sont pas reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2019.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de 2018 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées pendant l'exercice courant.

22. REDRESSEMENT – EXERCICE ANTÉRIEUR

Pendant l'exercice, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre d'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, Travail sécuritaire NB a effectué un examen approfondi de la comptabilisation du passif actuariel pour les employeurs tenus personnellement responsables. Les engagements au titre des prestations pour ces employeurs, antérieurement présentés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, ont été présentés à titre de passif au bilan avec une créance correspondante liée aux employeurs tenus personnellement responsables présentée à titre d'actif. Les versements effectués au titre des réclamations provenant des employeurs tenus personnellement responsables, les versements effectués au titre des réclamations pour ces employeurs et les modifications apportées aux engagements au titre des prestations pour ces employeurs ont été présentés selon un montant brut dans les résultats d'exploitation.

Travail sécuritaire NB a déterminé que les employeurs tenus personnellement responsables n'étaient pas compris dans le champ d'application d'IFRS 4 et devraient être présentés conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Par conséquent, l'actif, le passif, les revenus et les dépenses d'exercices antérieurs ont été surestimés. Travail sécuritaire NB corrige les erreurs en redressant des éléments des états financiers d'exercices antérieurs de façon rétrospective.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

22. REDRESSEMENT – EXERCICE ANTÉRIEUR (SUITE)

Les détails de l'effet sur le bilan sont les suivants :

	Au 31 décembre 2018 (en milliers)			Au 1 ^{er} janvier 2018 (en milliers)		
	Chiffres comptabilisés antérieurement	Écart	Chiffres redressés	Chiffres comptabilisés antérieurement	Écart	Chiffres redressés
Actif						
Créances et autres	14 769 \$	3 209 \$	17 978 \$	11 129 \$	3 878 \$	15 007 \$
Engagements recouvrables au titre des prestations	354 040	(354 040)	–	282 760	(282 760)	–
Passif						
Engagements au titre des prestations						
Employeurs cotisés	1 561 298 \$	– \$	1 561 298 \$	1 360 828 \$	– \$	1 360 828 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	365 863	(350 831)	15 032	293 897	(278 882)	15 015
Niveau de capitalisation	(234 070) \$	– \$	(234 070) \$	37 465 \$	– \$	37 465 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

22. REDRESSEMENT – EXERCICE ANTÉRIEUR (SUITE)

Le reste des engagements au titre des prestations liés aux employeurs tenus personnellement responsables ont trait aux rentes. Il s'agit d'un montant des prestations qui est mis de côté et versé aux travailleurs blessés lorsqu'ils atteignent 65 ans.

Les détails de l'effet sur les résultats d'exploitation sont les suivants :

	Exercice terminé le 31 décembre 2018 (en milliers)		
	Chiffres comptabilisés antérieurement	Écart	Chiffres redressés
Revenus			
Cotisations	162 897 \$	1 324 \$	164 221 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	140 022	(130 009)	10 013
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations			
Employeurs cotisés	366 460 \$	1 292 \$	367 752 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	129 977	(129 977)	–
Revenu (perte) net	(267 067)\$	– \$	(267 067)\$

Le reste des revenus provenant des employeurs tenus personnellement responsables représente les frais d'administration de Travail sécuritaire NB imputés à ces employeurs conformément aux notes 12 et 13.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)	(Chiffres redressés)
2019	2018	2017	2016	2015
(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
ACTIF				
Espèces et équivalents d'espèces	78 234 \$	65 916 \$	72 634 \$	144 690 \$
Créances et autres	19 086	17 978	15 007	16 895
Placements	1 521 714	1 294 663	1 356 440	1 225 384
Immobilisations	10 667	10 076	11 046	10 376
	1 629 701 \$	1 388 633 \$	1 455 127 \$	1 393 804 \$
				1 379 319 \$
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION				
Comptes fournisseurs et frais courus	19 432 \$	16 168 \$	16 372 \$	21 508 \$
Engagements au titre des prestations	1 505 140	1 576 330	1 375 843	1 181 091
				1 058 870
Total du passif	1 524 572	1 592 498	1 392 215	1 202 599
				1 079 334
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	77 657	(234 070)	37 465	171 804
Participations ne donnant pas le contrôle	27 472	30 205	25 447	19 401
	105 129	(203 865)	62 912	191 205
	1 629 701 \$	1 388 633 \$	1 455 127 \$	1 393 804 \$
				1 379 319 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2019.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	(Chiffres redressés) 2019 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2018 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2017 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2016 (en milliers)	(Chiffres redressés) 2015 (en milliers)
REVENUS					
Revenu des cotisations	272 559 \$	174 234 \$	147 567 \$	102 814 \$	106 540 \$
Revenu de placements	184 160	(17 638)	132 368	105 152	55 362
	456 719	156 596	279 935	207 966	161 902
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Paiements au titre des prestations	157 900	167 265	161 110	144 683	129 707
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	(71 190)	200 487	194 752	122 221	108 859
Total des frais engagés au titre des réclamations	86 710	367 752	355 862	266 904	238 566
Administration	53 687	52 450	52 454	48 747	43 730
Obligations prévues par la loi	3 453	3 461	3 865	3 402	3 677
Tribunal d'appel	–	–	–	–	438
	57 140	55 911	56 319	52 149	47 845
Total des dépenses	143 850	423 663	412 181	319 053	286 411
Revenu (perte) net pour l'exercice	312 869 \$	(267 067) \$	(132 246) \$	(111 087) \$	(124 509) \$
Revenu (perte) net pour l'exercice attribuable à :					
Travail sécuritaire NB	311 727	(271 535)	(134 339)	(114 801)	(126 341)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 142	4 468	2 093	3 714	1 832
	312 869 \$	(267 067) \$	(132 246) \$	(111 087) \$	(124 509) \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2019.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU NIVEAU DE CAPITALISATION

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Travail sécuritaire NB					
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice	(234 070)\$	37 465 \$	171 804 \$	286 605 \$	412 946 \$
Revenu (perte) net pour l'exercice	311 727	(271 535)	(134 339)	(114 801)	(126 341)
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice	77 657 \$	(234 070)\$	37 465 \$	171 804 \$	286 605 \$
Participations ne donnant pas le contrôle					
Niveau de capitalisation des participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice	30 205 \$	25 447 \$	19 401 \$	13 380 \$	3 005 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	1 766	515	6 395	4 541	8 543
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(5 641)	(225)	(2 442)	(2 234)	–
Revenu (perte) net pour l'exercice	1 142	4 468	2 093	3 714	1 832
Niveau de capitalisation des participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice	27 472 \$	30 205 \$	25 447 \$	19 401 \$	13 380 \$
Total du niveau de capitalisation					
Total du niveau de capitalisation, début de l'exercice	(203 865)\$	62 912 \$	191 205 \$	299 985 \$	415 951 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	1 766	515	6 395	4 541	8 543
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(5 641)	(225)	(2 442)	(2 234)	–
Revenu (perte) net pour l'exercice	312 869	(267 067)	(132 246)	(111 087)	(124 509)
Total du niveau de capitalisation, fin de l'exercice	105 129 \$	(203 865)\$	62 912 \$	191 205 \$	299 985 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2019.

